

République Française
MAIRIE DE BALBIGNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200115-20250318-DM12-2025-03-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/03/2025

SEANCE du 18 Mars 2025 à 20h

Date de la convocation : 11/03/2025

Date d'affichage : 11/03/2025

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
23	17	21

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit mars, à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de Balbigny se sont réunis en mairie de Balbigny sous la présidence de M. DUPIN Gilles, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 11/03/2025.

L'avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

M CHOMAT Pascal - Mme TRIOMPHE Christine - M. VOLLE Jean Marc - Mme VERPY Evelyne - M PADET René - Mme CARTON Marie Claude - M PONCET Marc - Mme DURON Josette - M YENIL Etienne - Mme PERRIN Cécile - M LAMURE Christophe - Mme FERRE Odile - Mme DURON Sabrina - Mme PALMIER Catherine - M NAULIN Jean Yves - Mme COLOMB Florence

Pouvoirs déposés : M BOULOGNE Jérôme donne pouvoir à Mme VERPY Evelyne - Mme DUFOUR Françoise donne pouvoir à M CHOMAT Pascal - Mme PEILLON Jacqueline donne pouvoir à M LAMURE Christophe - M CELEN Devris donne pouvoir à Mme COLOMB Florence –

Excusée : Mme BLANCHARD Claude –

Absente : Mme CHABANNE Christelle -

SECRETAIRE DE SEANCE : M PONCET Marc

Objet : Nouvelle grille tarifaire pour le calcul du loyer de la Maison de Santé Pluridisciplinaire

Par décision du maire un bail locatif a été signé en avril 2023 avec la SCM de la Gare balbignoise pour la location de la Maison de Santé. Il était prévu 2 tarifs différents :

6 €/m² par mois pour les surfaces communes

11 €/m² par mois pour les surfaces professionnelles.

Aujourd'hui, compte tenu de l'absence de trois professionnels de santé dans l'établissement, et du montant des charges du bâtiment, la SCM demande une réévaluation de son loyer.

Sur demande de la SCM, M. le Maire propose de créer un troisième tarif à hauteur de 3€/m² et par mois pour l'ensemble des circulations.

M. le Maire propose une nouvelle répartition des surfaces de sortes à diminuer le montant du loyer.

Le montant du loyer pourrait être porté autour de 2 900 € par mois au lieu de 4 200 € par mois.

Ce montant couvrira le montant de la convention d'occupation des locaux SNCF versé chaque année par la ville et une partie du remboursement de l'emprunt souscrit pour les travaux.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer un nouveau tarif et accepte la révision

du mode de calcul du bail de la Maison de Santé.

Secrétaire de séance
Marc PONCET



Monsieur Gilles DUPIN
Maire



Fait et délibéré à Balbigny,
A Balbigny, le 18/03/2025